



DEMANDE DE DEVIS (RFQ)

Numéro de l'appel d'offres : CI-MGD-1130-RFQ-23/2026

Date d'émission : 04 août 2026

Date limite pour les offres : 17 août 2026, 17h :30 heure locale de Benin

Description : Demande de proposition pour le recrutement d'un Commissaire aux Comptes

Pour : Programme Food for Education financé par l'USDA - Bénin

Mis en œuvre par : Counterpart International Inc.

COUNTERPART International (ci-après COUNTERPART) est à la recherche de soumissions de cabinets d'expertise comptable légalement établis au Bénin et habilités à exercer les fonctions de Commissaire aux comptes, pour la certification légale de ses états financiers annuels. Veuillez prendre le temps de lire et de comprendre toutes les sections, car si vous n'y répondez pas complètement, votre soumission pourrait être jugée non recevable et retirée de tout examen ultérieur.

Pour toute question de clarification, merci d'écrire à : mgd.benin@counterpart.org

Pas de demandes téléphoniques s'il vous plaît.

SECTION 1 : INSTRUCTIONS AUX OFFRANTS

1. **Introduction** : Le programme international McGovern Dole Food for Education and Child Nutrition est un programme financé par l'USDA et mis en œuvre par Counterpart International au Bénin. Counterpart International mettra en œuvre sur une période d'environ six ans ce programme d'alimentation scolaire dans le nord du pays dans 273 écoles primaires, touchant plus de 140 000 élèves et leurs communautés. Le programme a deux objectifs principaux, à savoir:

- Amélioration de l'accès à une éducation de base de qualité pour les enfants en âge de scolarisation, en particulier les filles ;
- Améliorer l'état nutritionnel des élèves et celui de leurs communautés

Conformément à ses obligations légales et réglementaires au Bénin, et à l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL), Counterpart a



besoin des services d'un cabinet légalement établi au Bénin et habilité à exercer les fonctions de Commissaire aux comptes, afin d'assurer le contrôle légal et la certification de ses états financiers annuels pour les exercices comptables 2026 à 2031.

L'objet de cette demande de cotation (DC) est de solliciter des devis auprès des cabinets éligibles pour des services de commissariat aux comptes liés aux opérations de Counterpart au Bénin.

À la suite de cette demande de cotation, Counterpart prévoit d'émettre un contrat de prestation ou une lettre de mission (ci-après le « mécanisme établi ») afin d'établir les niveaux d'honoraires et les modalités spécifiques pour ces services, couvrant le mandat de Commissaire aux comptes sur la période 2026-2031. Le Fournisseur fournira les services décrits dans tout document de mission émis par Counterpart dans le cadre du mécanisme établi. Counterpart n'est tenu de payer les services que par le biais de documents de mission émis dans le cadre du mécanisme établi et livrés par le prestataire conformément aux termes et conditions de celui-ci.

Les soumissionnaires sont responsables de s'assurer que leurs offres sont reçues par Counterpart conformément aux instructions et aux modalités décrites dans la présente demande de cotation. Le non-respect des instructions décrites dans la présente demande de cotation peut entraîner la disqualification de l'offre.

2. **Date limite et protocole de l'offre :** Les offres doivent être reçues au plus tard le 17 août 2026 à 17H30 (heure locale du benin), par courriel envoyé à mgd.benin@counterpart.org

Veuillez mentionner le numéro de la demande de cotation (DC) dans toute réponse à cette DC. Les offres reçues après cette heure et cette date seront considérées comme tardives et ne seront prises en compte qu'à la discrétion de Counterpart.

3. **Questions :** Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de cet appel d'offres peuvent être soumises au plus tard à 17h30, heure locale du Bénin, le 11 août 2026 par e-mail à : mgd.benin@counterpart.org

Les questions et les demandes de précisions ainsi que les réponses à celles-ci seront publiées à tous les bénéficiaires de la DC qui ont manifesté un intérêt à soumissionner.

Seules les réponses écrites émises par Counterpart seront considérées comme officielles et auront du poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation ultérieure.

Toute information verbale reçue d'employés de Counterpart ou de toute autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de cotation.



4. **Spécifications** : La section 3, « Spécifications techniques et exigences techniques », contient les spécifications techniques des services qui peuvent être commandés dans le cadre du mécanisme établi.

À l'heure actuelle, le nombre exact d'heure de prestation à fournir dans le cadre de tout mécanisme établi à la suite de cette demande de cotation est inconnue. Les fréquences et la masse horaire à déployer dépendront des dépenses engagées sur le sur projet. Les documents de commande individuels seront délivrés selon le mécanisme établi, au fur et à mesure que le besoin en commissariat aux comptes se fera sentir.

5. **Devis** : Le prix unitaire des devis en réponse à cet appel d'offres doit être fixé sur une base forfaitaire, toutes taxes comprises, y compris tous les autres frais. Les prix doivent être présentés en XOF. Counterpart paiera en monnaie locale (XOF) selon les instructions de la Banque centrale du pays. Les offres doivent rester valides pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après la date limite de l'offre.

De plus, les soumissionnaires qui répondent à cette DC sont priés de soumettre un dossier complet comportant les éléments suivants :

- A. Dossier administratif
- B. Dossier Technique
- C. Dossier Financier
- D. Références Professionnelles

A. Dossier administratif

Tout soumissionnaire (cabinet ou personne morale) souhaitant participer au présent appel d'offres devra fournir un dossier administratif complet comprenant les documents suivants :

- Une attestation d'inscription en cours de validité au Tableau de l'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés, autorisant l'exercice des fonctions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux comptes ;
- Une présentation institutionnelle du cabinet précisant notamment :
 - La forme juridique ;
 - La date de création ;
 - L'organisation et les domaines d'expertise ;
- Une copie légalisée du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou tout document équivalent attestant de l'existence légale du cabinet ;
- Une attestation de non-faillite ou tout document équivalent délivré par l'autorité compétente ;
- Une attestation de situation cotisante en cours de validité délivrée par la CNSS ou tout autre organisme de sécurité sociale compétent ;



- Une attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Un document attestant de l'affiliation du cabinet à l'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés ou à toute autre organisation professionnelle reconnue aux niveaux régional ou international.

Counterpart International, Inc. se réserve le droit de demander tout document ou information complémentaire nécessaire à l'appréciation de la conformité administrative, des capacités techniques et de l'expérience des soumissionnaires. Toute offre incomplète ou non conforme aux exigences administratives pourra être rejetée.

B. Dossier technique

L'offre technique devra démontrer la compréhension de la mission par le soumissionnaire ainsi que sa capacité à l'exécuter efficacement. La proposition technique sera soumise sous forme de fichier PDF et devra inclure les documents suivants :

- Une lettre de soumission dûment signée par le représentant habilité du cabinet en signe d'acceptation des conditions de la mission (voir le modèle en Section IV) ;
- Une note méthodologique décrivant l'approche proposée pour la réalisation de la mission, y compris la méthodologie de travail, les procédures de contrôle envisagées, les outils à utiliser ainsi que le calendrier d'exécution ;
- Une présentation détaillée de la composition de l'équipe affectée à la mission, précisant les rôles et responsabilités de chaque membre ;
- Les curriculum vitae (CV) des experts-comptables et auditeurs proposés, mettant en évidence leurs qualifications, leurs expériences professionnelles, les missions pertinentes réalisées ainsi que les références de prestations similaires exécutées, notamment dans le domaine du commissariat aux comptes et de l'audit des organisations à but non lucratif ;
- Les références de sept (07) missions réalisées, incluant au minimum cinq (5) missions de commissariat aux comptes ou d'audit exécutées conformément aux exigences du SYCEBNL au cours des cinq (05) dernières années ;
- Une lettre d'engagement et de disponibilité du personnel clé proposé, attestant de sa participation effective à la mission pendant toute sa durée ;
- Un programme de travail détaillé présentant les différentes étapes de la mission, les principaux livrables ainsi que les délais prévisionnels de réalisation ;
- Le formulaire de divulgation relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle figurant en Section IV

L'offre technique devra démontrer de manière claire la capacité du cabinet à conduire la mission conformément aux exigences du SYCEBNL, aux normes professionnelles applicables au commissariat aux comptes et aux spécificités des organisations financées par des bailleurs internationaux.



C. Dossier financier

La proposition de coût doit être soumise au format PDF et Excel, déverrouillée et avec toutes les formules intactes.

Elle présentera de manière détaillée les honoraires et autres coûts liés à l'exécution de la mission et doit inclure :

- Le taux horaire proposé pour chaque membre du personnel. Ce taux proposé doit être raisonnable et refléter la nature du travail, les qualifications et l'expérience du soumissionnaire, la nature du poste ainsi que les taux du marché.
- Les prix devront être présentés sur une base toutes taxes comprises. Aucune taxe (y compris la TVA) ni aucun frais ne pourra être ajouté ultérieurement. L'ensemble des coûts liés à la logistique, notamment les frais de transport, devront être inclus dans l'offre financière du soumissionnaire, Counterpart ne prenant en charge aucun coût non prévu dans la proposition
- Le soumissionnaire devra disposer d'un compte bancaire permettant la réception des paiements par voie électronique ou par virement.
- Aucune avance ne sera consentie ; le soumissionnaire est responsable du financement de la prestation et établit son offre en conséquence.

D. Références

Le soumissionnaire doit fournir sept (07) références professionnelles au format Microsoft Word ou PDF (voir Section III) provenant d'organisations pour lesquelles des services similaires ont été fournis au cours des cinq (5) dernières années. Chaque entrée de référence doit inclure :

- Titre de l'activité
- Lieu de l'activité
- Brève description du type de services fournis et de sa pertinence par rapport au présent offre
- Période d'exécution
- Numéro de téléphone
- Contratant principal ou sous-traitant
- Montant de l'activité
- Nom et contact du client

Counterpart contactera directement les références listées et n'acceptera pas de copies de lettres de recommandation ou de certification tierce en lieu et place de références vérifiables.

6. **Livraison/Lieux d'exécution de la mission** : Le lieu d'exécution de la mission est le siège de Counterpart International à Cotonou et son bureau annexe à Parakou, ainsi que, le cas échéant, les sites du projet dans les départements du Borgou, de l'Atacora et de la Donga. Chaque soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de sa réponse à cette DC, un calendrier d'exécution indicatif de la mission annuelle de certification (des travaux préliminaires à la



remise du rapport de certification). Ce calendrier présenté dans l'offre doit être maintenu dans l'exécution de tout contrat subséquent.

7. **Taxes et TVA** : Counterpart International **est enregistrement au Bénin** et prévoit de recevoir une exonération des impôts, droits et TVA **de la République du Bénin**. Pour cela, tous les prix doivent être présentés en hors taxes, et aussi en Toutes Taxes Comprises.

8. **Normes de fonctionnement éthiques et sociales** :

Le Fournisseur convient par la présente que le Fournisseur et ses employés et sous-traitants, le cas échéant, doivent respecter et suivre toutes les politiques écrites établies de Counterpart International relatives à la conduite au travail, y compris, mais sans s'y limiter, le code de conduite de Counterpart International. Le code de conduite (<https://www.counterpart.org/wp-content/uploads/2020/02/Global-Code-of-Conduct-2020.pdf> de Counterpart International stipule, entre autres, que Counterpart International « ne se livre pas au vol, à la corruption, au népotisme, à la corruption ou au commerce de substances illicites ». Les systèmes et les politiques d'approvisionnement de Counterpart International sont conçus pour maximiser la transparence et minimiser le risque de corruption dans les opérations de Counterpart International.

Le Fournisseur reconnaît par la présente que Counterpart International ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre du Fournisseur, de ses employés ou de ses sous-traitants, le cas échéant. Counterpart International demande par la présente au Fournisseur :

(i) informer Counterpart International en cas de représailles de la part d'un travailleur de Counterpart International à l'encontre du Fournisseur, des employés du Fournisseur ou des sous-traitants (le cas échéant) pour avoir fait une divulgation de bonne foi pendant la Durée, et
(ii) signaler de tels événements en informant un superviseur local de Counterpart International ou en utilisant l'adresse e-mail confidentielle de Counterpart International : whistleblower@counterpart.org, Ethicspoint, accessible à l'adresse www.ethicspoint.com.

9. **Éligibilité** : En soumettant une offre en réponse à cette DC, le soumissionnaire certifie que lui-même et ses principaux dirigeants ne sont pas exclus, suspendus ou autrement considérés comme inéligibles à une récompense par le gouvernement américain. Counterpart n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est exclue, suspendue ou considérée comme inéligible par le gouvernement américain.
10. **Évaluation et attribution** : L'attribution sera faite à un soumissionnaire responsable dont l'offre suit les instructions de la DC, répond aux critères d'admissibilité et est déterminée, au moyen d'une analyse de compromis, comme étant la meilleure valeur en fonction de l'application des critères d'évaluation. Les propositions seront évaluées en deux étapes : les



offres techniques seront d'abord examinées et notées. Seules les offres techniquement qualifiées seront ensuite admises à l'évaluation financière

10.1 Évaluation des offres techniques (100 points)

Les soumissionnaires devront fournir une proposition technique claire, spécifique et succincte couvrant à la fois les approches conceptuelles et pratiques permettant d'atteindre les objectifs de la mission. Les offres techniques seront notées conformément au barème ci-après :

N°	Critères	Points
1	Présentation générale de l'offre	5
2	Expérience générale du cabinet	35
3	Adéquation du programme de travail avec la méthodologie d'audit	30
4	Compétence et qualification des membres de l'équipe affectés à la mission	30
	Sous-total technique	100

Les propositions techniques obtenant une note inférieure à la note technique minimale de soixante-dix (70) points seront rejetées, et les propositions financières correspondantes seront classées sans être ouvertes.

Si un soumissionnaire soumet une proposition ne répondant pas à la majorité des informations demandées dans le présent appel à proposition, telles que précisées selon les critères d'évaluation, la proposition sera automatiquement disqualifiée.

10.2 Évaluation des offres financières (30 points)

Les soumissionnaires ayant totalisé au moins soixante-dix (70) points à l'issue de l'évaluation technique seront retenus pour l'ouverture des offres financières. Les offres financières seront notées sur trente (30) points. L'offre la moins-disante obtiendra la note maximale de trente (30) points ; les notes des autres offres financières seront calculées sur cette base

10.3 Note finale et attribution

Une note définitive sera attribuée à chaque soumissionnaire en appliquant un coefficient de 80 % à la note relative à l'évaluation technique et de 20 % à la note relative à l'offre financière. Le candidat classé premier (1er) sera retenu comme Commissaire aux comptes. Counterpart évaluera le budget (coût total, caractère raisonnable et réaliste des coûts, et adéquation avec le budget de Counterpart pour cette prestation).



En cas de manquements significatifs aux exigences du présent appel à propositions, une offre pourra être déclarée « non conforme » et écartée. Counterpart se réserve le droit de renoncer aux irrégularités mineures à sa discrétion

Veuillez noter que s'il y a des lacunes importantes en ce qui concerne la réactivité aux exigences de cette DC, une offre peut être considérée comme « non recevable » et donc disqualifiée. Counterpart se réserve le droit de renoncer à des défauts non significatifs à sa discrétion.

Les devis de la meilleure offre sont demandés. Il est prévu que les attributions soient attribuées uniquement sur la base de ces devis originaux. Toutefois, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations et/ou demander des éclaircissements à tout initiateur avant l'attribution.
- Counterpart peut mener des entrevues avec les soumissionnaires jugés les plus qualifiés pour fournir les services requis, en fonction des critères énumérés dans la présente DC. Si c'est le cas, les soumissionnaires seront informés à l'avance de la date et de l'heure exactes de l'entretien.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires qui peuvent répondre à l'ensemble des exigences techniques de cette DC, Counterpart peut faire une attribution partielle ou répartir l'attribution entre divers prestataires, si cela est dans le meilleur intérêt du projet.
- Counterpart peut annuler cette demande de qualification à tout moment.
- Counterpart peut rejeter toutes les offres, si une telle action est considérée comme étant dans l'intérêt de Counterpart.

Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cette demande de cotation, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas partie à cette sollicitation et soumissionnaire convient que toute protestation en vertu des présentes doit être présentée, par écrit avec des explications complètes, au projet pour examen, car l'USDA ne prendra pas en compte les protestations concernant les approvisionnements effectués par les partenaires de mise en œuvre. Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la protestation pour cet approvisionnement.

11. **Termes et conditions** : Il s'agit uniquement d'une demande de devis. L'émission de cette demande de qualification n'oblige en aucun cas Counterpart ou USDA à attribuer une subvention ou à payer les frais encourus par les soumissionnaires potentiels dans la préparation et la soumission d'une offre.

Cette sollicitation est assujettie aux conditions générales standard de Counterpart. Toute récompense qui en résultera sera régie par les présentes conditions générales ; Une copie de



l'intégralité des conditions générales est disponible sur demande. Veuillez noter que les conditions générales suivantes s'appliqueront :

- (a) Les conditions de paiement standard sont de 30 jours après la réception et l'acceptation de tout produit ou livrable. Le paiement des documents de commande émis en vertu d'un mécanisme établi résultant de la présente DC ne sera émis qu'à l'entité soumettant l'offre en réponse à cette DC et identifiée dans l'attribution du mécanisme établi correspondant ; le paiement ne sera pas émis à un tiers.
- (b) L'adjudicateur prévoit d'émettre un ou plusieurs CC, contrat de fournisseur ou lettre de mission afin d'établir des niveaux de prix et des spécifications spécifiques pour ces services. Le mécanisme spécifique à utiliser peut-être déterminer avec l'entreprise ou les entreprises sélectionnées. Si un CC est sélectionné, le projet prévoit publier un ou plusieurs CC en vertu desquels des documents de commande spécifiques peuvent être délivrés, au besoin, aux niveaux de prix établis dans le CC. Lorsqu'il sera nécessaire de fournir les services décrits dans le CC, le projet émettra un document de commande au titulaire du CC. S'il y a plusieurs titulaires d'un CC à la suite de cet appel d'offres, le document de commande sera délivré au titulaire du CC qui présente la meilleure valeur pour cette commande spécifique, en fonction du prix et du délai de livraison. Tout CC émis à la suite de cette DC aura une durée minimale de 12 à 24 mois. Le Fournisseur doit fournir les services décrits dans tout document de commande émis par le Projet en vertu du CC. Le Projet 1130 n'est tenu de payer les services que dans la mesure où les documents de commande sont émis en vertu de tout CC résultant de cette DC.
- (c) La législation des États-Unis interdit les transactions avec des individus et des organisations associés au terrorisme, ainsi que la fourniture de ressources et d'un soutien à ces derniers. Le Fournisseur, dans le cadre de toute attribution résultant de cet appel d'offres, doit s'assurer du respect de ces lois.



SECTION 2 : LISTE DE CONTROLE DE L'OFFRE

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation à inclure dans l'offre en réponse à cette demande de soumission CI-MGD-1130-RFQ-23/2026

- ☐ Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir la Section 4 pour le modèle)
- ☐ Devis officiel (taux journalier par membre du personnel), y compris les spécifications des services proposés
- ☐ Attestation d'inscription au Tableau de l'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés
- ☐ Un document attestant de l'affiliation du cabinet à l'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés ou à toute autre organisation professionnelle reconnue aux niveaux régionaux ou international
- ☐ Présentation institutionnelle du cabinet
- ☐ Copie de l'enregistrement du soumissionnaire ou de la licence commerciale (RCCM)
- ☐ Copie de l'IFU
- ☐ Attestation de régularité fiscale
- ☐ Une attestation de situation cotisante en cours de validité délivrée par la CNSS ou tout autre organisme de sécurité sociale compétent
- ☐ Attestation de non-faillite
- ☐ Note méthodologique et programme de travail détaillé
- ☐ CV du personnel clé proposé (Expert-Comptable, Auditeurs) et lettres d'engagement/disponibilité
- ☐ Liste des références (nom de l'organisation, nom(s) de contact, titre(s), numéro(s) de téléphone, adresse(s) e-mail), pour des services similaires fournis à des ONG et/ou institutions dans le pays
- ☐ Preuves des services similaires fournis à des ONG et/ou institutions dans le pays (attestations de bonne fin ou contrat, première et dernière page signées)
- ☐ Présentation institutionnelle du cabinet
- ☐ formulaire de divulgation IA



SECTION 3 : SPECIFICATIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES

La présente section décrit les services qui seront requis dans le cadre du mécanisme établi. Nous demandons aux offrants de soumettre les devis sur leur papier à en-tête officiel ou dans un autre format de devis formel, pour le coût de la réalisation des éléments suivants :

Article	Description	Unité	Fréquence	Taux d' Honoraires en XOF
01	Honoraires Expert-Comptable (taux horaire)	Heure travaillée	Au besoin, selon calendrier annuel de certification	(à compléter)
02	Honoraires Auditeur(s)/collaborateur(s) confirmé(s) (taux horaire)	Heure travaillée	Au besoin, selon calendrier annuel de certification	(à compléter)

■ Objectif de la mission

Dans le respect des dispositions du SYCEBNL et des normes professionnelles applicables, le Commissaire aux comptes procédera au contrôle légal des comptes de Counterpart International, Inc. Il examinera les états financiers annuels afin de certifier leur régularité, leur sincérité et leur conformité aux règles comptables en vigueur, ainsi que leur capacité à refléter fidèlement la situation financière, le patrimoine et les résultats de l'organisation. Le mandat couvrira les exercices comptables allant de 2026 à 2031.

Plus spécifiquement dans le cadre de sa mission de contrôle légal des comptes, le Commissaire aux comptes sera chargé de :

- Vérifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers annuels de Counterpart International, Inc. ;
- Examiner la qualité de la tenue de la comptabilité ainsi que le respect des principes et normes comptables applicables aux entités à but non lucratif ;
- Apprécier l'efficacité du dispositif de contrôle interne en matière financière, comptable et administrative et formuler, le cas échéant, des recommandations d'amélioration ;
- Vérifier la manière dont les responsables financiers et administratifs s'acquittent de leurs obligations en matière de gestion financière, budgétaire et comptable ;
- S'assurer de l'existence, de la validité et de la conservation des pièces justificatives relatives aux opérations comptables et financières ;



- Contrôler la conformité des opérations financières aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, aux procédures internes de Counterpart International, Inc., aux exigences des bailleurs de fonds ainsi qu'aux décisions des organes de gouvernance de l'organisation ;
- Vérifier que les ressources financières, y compris les fonds affectés à des projets spécifiques, sont utilisées conformément à leur destination et aux accords de financement ;
- Procéder aux vérifications nécessaires des disponibilités (comptes bancaires, caisse, avances et autres instruments financiers) ainsi que des rapprochements bancaires ;
- Contrôler l'existence physique et la correcte comptabilisation des immobilisations, équipements, stocks et autres actifs de l'organisation ;
- S'assurer que les états financiers concordent avec les livres comptables, les registres obligatoires et les pièces justificatives ;
- Vérifier que les principes comptables retenus sont conformes au SYCEBNL et appliqués de manière constante d'un exercice à l'autre ;
- Examiner le respect des obligations fiscales, sociales et parafiscales applicables à l'organisation ;
- Signaler aux organes compétents toute irrégularité, anomalie significative ou fait de nature à compromettre la continuité des activités de l'organisation ;
- Établir les rapports prévus par les textes en vigueur et présenter ses conclusions sur les comptes annuels aux instances compétentes de Counterpart International, Inc. ;
- Formuler des recommandations visant à renforcer la gouvernance, la transparence financière, la maîtrise des risques et l'utilisation efficiente des ressources de l'organisation.

■ Livrable et calendrier

À l'issue de ses travaux pour chaque exercice comptable, le Commissaire aux comptes transmettra à Counterpart International, Inc. une note de synthèse mettant en évidence les insuffisances, anomalies ou points d'amélioration identifiés. Les constats et recommandations feront l'objet d'échanges avec les responsables concernés lors d'une séance de restitution des travaux. Conformément aux dispositions applicables, le Commissaire aux comptes produira les livrables suivants :

- Un rapport sur le système de contrôle interne, présentant les observations relatives aux procédures administratives, financières et comptables, ainsi que les recommandations visant à renforcer la maîtrise des risques et l'efficacité des contrôles ;
- Un rapport de certification des états financiers annuels, exprimant son opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers établis conformément au SYCEBNL ;
- Une lettre de recommandations (Management Letter) détaillant les faiblesses ou insuffisances relevées, leurs impacts potentiels et les mesures correctives préconisées ;



- Une présentation de restitution des résultats de l’audit aux responsables de Counterpart International, Inc., incluant les principaux constats, conclusions et recommandations.
- L’ensemble de ces livrables devra être transmis en versions électronique et signée, dans les délais convenus entre les parties.
- Le tableau ci-dessous résume les principaux livrables, descriptions et dates d'achèvement prévues :

N°	Livable	Date de soumission / réalisation
1	Rapport sur le système de contrôle interne	(à compléter)
2	Rapport de certification des états financiers annuels	(à compléter)
3	Lettre de recommandations	(à compléter)
4	Présentation de restitution des résultats de l’audit	(à compléter)

■ Qualification institutionnelles

Peuvent soumissionner les cabinets d’expertise comptable légalement constitués et régulièrement inscrits au Tableau de l’Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Bénin, et habilités à exercer les missions de commissariat aux comptes conformément à la réglementation en vigueur.

- Les candidats devront justifier d’une expérience avérée dans la réalisation de missions de commissariat aux comptes ou d’audit légal auprès d’organisations à but non lucratif, notamment depuis l’entrée en vigueur du Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL).
- Une bonne connaissance des exigences de conformité applicables aux organisations internationales financées par des bailleurs de fonds, notamment le Département de l’Agriculture des États-Unis (USDA), constituera un atout.

Les cabinets candidats devront satisfaire aux critères minimums suivants :

- Justifier d’au moins sept (07) années d’expérience professionnelle dans les domaines de l’audit légal, de l’audit financier et/ou du commissariat aux comptes ;
- Avoir réalisé avec succès au moins cinq (5) missions de commissariat aux comptes et/ou d’audit financier au cours des cinq (5) dernières années au profit d’ONG nationales ou internationales, d’associations, de fondations ou d’autres entités à but non lucratif conformément aux exigences de SYCEBNL
- Disposer d’une équipe qualifiée et expérimentée pour l’exécution de la mission.



À cet effet, le soumissionnaire devra notamment disposer :

- D'au moins un (1) Expert-Comptable diplômé, régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Bénin, justifiant d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle en audit légal et en commissariat aux comptes ;
- D'auditeurs ou collaborateurs confirmés justifiant chacun d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans les domaines de l'audit, du contrôle financier ou du commissariat aux comptes ;
- Des capacités organisationnelles, techniques et logistiques nécessaires à la bonne exécution de la mission.

Le cabinet candidat devra être légalement établi au Bénin, être en règle vis-à-vis des administrations fiscales et sociales, et être autorisé à exercer ses activités conformément à la législation en vigueur.

■ Exigence linguistique

Tous les livrables doivent être soumis en français avec des résumés exécutifs en anglais si demandé.

■ Période d'exécution

La période d'exécution de la mission couvre les exercices comptables allant de 2026 à 2031, selon le calendrier convenu entre les parties pour chaque exercice

.



SECTION 4 : ANNEXE

A. Lettre d'accompagnement de l'offre

La lettre d'accompagnement suivante doit être placée sur papier à en-tête et remplie/signée/estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du u soumissionnaire :

À: Counterpart International Benin
Parcelle k. Lot 439 sise à togbin zone3

Référence: CI-MGD-1130-RFQ-23/2026

À qui de droit:

Nous, soussignés, fournissons par la présente l'offre ci-jointe d'effectuer tous les travaux nécessaires à la réalisation des activités et des exigences décrites dans la DC susmentionnée. Veuillez trouver notre offre ci-jointe.

Par la présente, nous reconnaissons et acceptons tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la DC mentionnée ci-dessus. Nous certifions en outre que la société nommée ci-dessous, ainsi que les principaux dirigeants de la société, ainsi que tous les produits et services proposés en réponse à cet appel d'offres, sont éligibles pour participer à ce marché selon les termes de cet appel d'offres et en vertu des réglementations du gouvernement américain.

En outre, nous certifions par la présente qu'au meilleur de nos connaissances et de notre conviction :

- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires soumettant des propositions en réponse à la demande de qualification susmentionnée ; et
- Les prix de notre offre ont été fixés de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre offrant soumissionnaire ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et tous les documents à l'appui sont authentiques et exacts.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de Counterpart contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.

Nous certifions par la présente que les déclarations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.



Signature autorisée :

Nom et titre du signataire :

Date:

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone et site Web de l'entreprise :

Numéro d'immatriculation de la société ou l'identification fiscale Unique :

L'entreprise a-t-elle un compte bancaire actif (Oui/Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour le paiement) :

B. Questionnaire de la divulgation de l'IA

Le questionnaire de divulgation de l'IA sert à indiquer si et comment les outils ou systèmes d'intelligence artificielle (IA) seront utilisés dans le cadre des services fournis, et pour garantir des protections appropriées des données, de la confidentialité, de la propriété intellectuelle et de la sécurité de Counterpart. Le chef du département informatique au bureau américain doit approuver toute IA utilisée dans le cadre des Services ou Livrables, et une version signée sera intégrée à tout contrat conclu avec Counterpart.

Instructions (Divulgence de l'utilisation de l'IA)

Consultez une catégorie ci-dessous et décrivez brièvement toute utilisation de l'IA (outil + but) (Exemples d'outils commerciaux incluent Microsoft Copilot, ChatGPT, Claude, Gemini, Perplexity, Grammarly, DeepL, Midjourney, DALL·E). S'il n'y en a pas, sélectionnez la Catégorie 3 et écrivez « Aucune IA ne sera utilisée. »

Si l'IA est utilisée, indiquez quelles données Counterpart/client/PII/confidentielles (le cas échéant) seront saisies et où elles sont traitées/stockées (et conservées, le cas échéant).

Confirmation : pas d'entraînement/mélange des données de Counterpart ; vous restez responsable des livrables (évaluation humaine) ; et vous informerez counterpart et obtiendrez l'approbation avant tout changement dans l'utilisation de l'IA.

Sélection de catégorie (cochez un)



- ☐ Catégorie 1 – IA utilisée dans le cadre des services ou livrables
- ☐ Catégorie 2 – Utilisation accessoire uniquement des outils commerciaux d'IA
- ☐ Catégorie 3 - Aucune utilisation de l'IA dans le cadre des Services ou des livrables

Fournissez plus d'informations en fonction de la catégorie que vous avez sélectionnée.

Catégorie 1 – IA utilisée dans le cadre des services ou livrables

S'applique lorsque l'IA fait partie des services ou livrables et/ou traite les données de leur Counterpart ou client. Nécessite l'approbation du responsable du département informatique du bureau américain.

Catégorie 1 – Informations requises (toutes les informations) :

Nom(s) d'outil/système IA : _____

Fournisseur(s) d'IA : _____

Objectif / cas d'usage : _____

Données impliquées (cochez tout) : ☐ Client/Donateur ☐ de l' ☐ entreprise PII ☐ Autres : _____

Lieu de traitement/stockage des données : _____

Période de conservation des données : _____

Formation en IA utilisant les données de l'entreprise ? ☐ Non ☐ Oui.

Est-ce une version payante de l'outil commercial ? ☐ Non ☐ Oui.

Catégorie 2 – Utilisation accessoire uniquement des outils commerciaux d'IA

Cela ne s'applique qu'à une utilisation limitée de productivité et non aux livrables.

Catégorie 2 – Confirmations requises

Je confirme que :

- ☐ Aucune donnée de counterpart, client, donneur ou confidentialité n'est saisie
- ☐ Les résultats de l'IA sont examinés et vérifiés par moi
- ☐ L'IA ne produit pas de livrables ni de décisions
- ☐ L'IA n'est pas entraînée à partir des informations de Counterpart

Outils d'IA utilisés (s'ils existent) :

Description de l'utilisation accessoire :



Est-ce une version payante d'un outil commercial ? ☐ Non ☐ Oui.

Rappels généraux

Une approbation est requise avant d'utiliser l'IA dans la catégorie. Une divulgation inexacte ou incomplète peut entraîner un retard d'approbation, un non-paiement, la suspension de l'utilisation de l'IA ou la résiliation du contrat.

Signature du soumissionnaire Signée par un Représentant Autorisé

Nom :

Date : _____

Poste :

Signature : _____

C. Tableau de proposition financière

La proposition financière doit comprendre le taux journalier proposé pour chaque membre du personnel. Le taux proposé doit être raisonnable et refléter la nature du travail, les qualifications et l'expérience du soumissionnaire, de la nature du poste et des taux du marché.

Poste	Nom et Prénom	Qualification	Années d'expérience	Taux d'honoraire (F CFA)
Expert-comptable				
Auditeurs				

D. Références

En utilisant le format de tableau exact fourni ci-dessous, veuillez énumérer uniquement les projets que vous avez mis en œuvre au cours des dernières années, une brève description de la pertinence de chacun d'entre eux par rapport au présent appel d'offres et les coordonnées de chaque client ou donateur précédent. Vous pouvez également joindre des lettres de recommandation/appréciation et des certificats.



#	(a) Titre de l'activité	(b) Lieu de l'activité	(c) Résumé de l'activité et de sa pertinence par rapport à l'appel d'offres	(d) Période d'exécution (date, durée et respect du calendrier)	(e) Contractant principal ou sous-traitant ?	(f) Montant de l'activité	(g) Nom et contact du client (E-mail et Téléphone)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							